

Collaboration

**PAUL TURPIN**
CONSEILLER DANS L'ART DE
NÉGOCIER DES VIRAGES STRATÉGIQUES

TANGO
Solutions RH

MRC de Papineau

Plan de développement économique 2025-2028

RÉDACTION DU PDÉ FINAL

Rédigé par Paul Turpin et Anabel Beaudry Sarazin

Table des matières

1. Introduction	3
Rappel du mandat	3
Démarche d'élaboration du PDÉ	3
Mise en œuvre du PDÉ	4
2. Analyse de la situation	5
3. Le cadre d'élaboration du Plan de développement économique	10
4. La vision de développement économique	11
5. Les principes directeurs, les orientations stratégiques et les conditions de réussite de mise en œuvre du PDÉ	12
6. Les résultats attendus.....	14
7. L'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau.....	16
8. Outils d'aide à la prise de décision liés au modèle de l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau	20
9. Définition et distinction des concepts de développement durable et d'économie verte	22
10. Conclusion et prochaines étapes	26

Annexes :

Annexe 1 - Analyse de la situation détaillée

Annexe 2 - Analyse des plans stratégiques de certains ministères du gouvernement provincial

Annexe 3 - Rapport d'analyse détaillé du sondage auprès des entrepreneurs et des promoteurs de projets

Annexe 4 - Rapport de la consultation externe

Annexe 5 - Arrimage du Plan de développement économique sur le Schéma d'aménagement et de développement, le Plan d'action de développement durable, et le Plan stratégique

Annexe 6 - Affectations prévues dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC

Annexe 7 - Liste de membres du Comité encadreur et de la Commission de développement économique

Annexe 8 - Propositions de stratégies pour la mise en œuvre du PDÉ

1. Introduction

Rappel du mandat

La MRC de Papineau (MRC) se trouve à un tournant stratégique de son développement économique et vise à se doter d'une vision ambitieuse de son développement économique, alignée sur les grandes tendances actuelles du secteur.

Dans ce contexte, elle a mandaté Paul Turpin (en collaboration avec Tango Solutions RH) pour accompagner la MRC dans la définition de nouvelles orientations stratégiques adaptées aux réalités locales et aux tendances émergentes du développement économique. Cette démarche a permis de mettre en lumière les forces et opportunités spécifiques à son territoire, tout en recherchant l'intérêt collectif.

Ce plan a pour objectif de guider les décisions des acteurs politiques, de fournir à l'administration des outils pour faire des choix opérationnels alignés sur les orientations stratégiques et enfin, faciliter le travail des acteurs du développement pour soutenir et promouvoir le développement de la MRC.

Le présent Plan de développement économique (PDÉ) a été conçu comme un plan de transition, permettant de poser les bases pour l'élaboration d'une version plus élaborée et définie, qui s'échelonnera sur une période de cinq ans.

Démarche d'élaboration du PDÉ

Guidée par une approche participative impliquant étroitement les parties prenantes internes et externes, la démarche a permis de renforcer l'engagement autour des actions futures et de structurer les décisions de manière cohérente avec les besoins du milieu et les objectifs collectifs de la région. De façon constante, il a été prioritaire de procéder en complémentarité avec les autres outils stratégiques de la MRC, notamment la planification stratégique, le plan d'action en développement durable et le schéma d'aménagement et de développement.

L'élaboration du Plan de développement économique (PDÉ) s'est déroulée en plusieurs phases distinctes et complémentaires, réparties sur une période de plusieurs mois entre avril et décembre 2024. Dès le démarrage, un comité encadreur, en collaboration avec l'équipe du développement de la MRC et la Commission de développement économique, a travaillé à jeter les bases, à définir les rôles et à aligner les objectifs du projet. Tout au long du mandat, ces acteurs ont encadré et orienté la démarche.

Ensuite, l'analyse du territoire a été réalisée, incluant des projections et tendances aux niveaux local, régional (Outaouais), et provincial (Québec). Afin de recueillir des informations pertinentes pour orienter le plan, le diagnostic a inclus des consultations externes, dont un questionnaire aux entreprises, des entrevues avec des organismes clés et une journée de consultation réunissant entrepreneurs et promoteurs de projet, partenaires et élus. En

parallèle, des consultations internes ont été effectuées avec les équipes de la MRC et les élus, afin de garantir une cohérence entre les priorités locales et les grandes orientations stratégiques.

Enfin, la phase de rédaction a consolidé les résultats issus des diagnostics et des consultations. Des présentations préliminaires ont eu lieu auprès des instances décisionnelles, incluant la Commission de développement économique et le Conseil des maires, avant la finalisation et l'adoption finale. Ce processus structuré a permis de garantir l'adhésion des parties prenantes et de préparer une mise en œuvre efficace du plan.

Mise en œuvre du PDÉ

Le Plan de développement économique sera mis en œuvre sur une période de trois ans, couvrant les années 2025 à 2028. Un plan d'action détaillé sera élaboré entre janvier et mars 2025, permettant de définir les initiatives concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Pour faciliter le développement de ce plan d'action, des propositions de stratégies ont été rédigées à l'annexe 8, en considérant l'analyse de l'environnement effectuée. Afin de tenir compte des évolutions du contexte économique et des besoins du territoire, le PDÉ sera ensuite actualisé à l'horizon 2029 en vue d'être mis en œuvre sur une période de cinq ans, de 2030 à 2035.

Cette introduction pose les fondations du rapport, rappelant les objectifs, les moyens et le cadre temporel définis pour assurer une planification efficace et un suivi rigoureux du développement économique de la MRC de Papineau.

2. Analyse de la situation

L'analyse de situation sert de fondation au Plan de développement économique¹. Elle permet, entre autres, de donner un sens à la vision de développement économique, aux orientations stratégiques et résultats attendus.

Elle est le fruit d'un examen minutieux de **données secondaires²** dont : le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, la Politique et le Plan d'action de développement durable, ainsi que du Plan stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau, sans oublier les plans stratégiques et rapports annuels de partenaires économiques de la MRC ainsi que de dix ministères du gouvernement du Québec.

Des **données primaires³** ont également contribué à l'élaboration du Plan de développement économique. Elles proviennent d'un sondage auquel ont participé plus de 130 entreprises, d'entrevues dirigées avec des partenaires de développement économique œuvrant sur le territoire de la MRC et enfin, d'une journée de consultation à laquelle étaient conviés, entrepreneurs, promoteurs de projets, partenaires de développement économique et élu.

Le plan de développement économique s'inscrit dans un contexte spécifique, tenant compte des réalités du territoire qui influenceront sa réalisation.

En voici une synthèse :

1. Les atouts de la MRC

La MRC bénéficie de plusieurs atouts stratégiques renforçant son attractivité en affaires. Sa situation géographique avantageuse, à proximité de grands centres urbains, facilite l'accès aux marchés et infrastructures. Le fort sentiment d'appartenance et l'esprit de communauté favorisent la collaboration locale et soutiennent la croissance. Par ailleurs, la qualité de vie élevée attire une main-d'œuvre qualifiée, séduite par la beauté naturelle et la sécurité du milieu. Enfin, le dynamisme touristique et le potentiel de villégiature offrent des perspectives intéressantes pour le développement récréotouristique et l'essor économique.

La MRC se distingue par un tissu entrepreneurial dynamique, regroupant des entreprises diversifiées, tant dans des secteurs de niche que des organisations de grande envergure. Cette richesse favorise la résilience économique et renforce l'attractivité de la région.

¹ Voir l'annexe 1 pour l'analyse de situation détaillée.

² Voir l'annexe 2 pour une analyse détaillée des planifications provinciales. Voir l'annexe 5 pour l'arrimage entre les plans territoriaux (SDA, PADD, PS).

³ Voir l'annexe 3 pour le rapport détaillé des résultats du sondage. Voir l'annexe 4 pour le rapport de la consultation externe.

Le territoire bénéficie également d'un réseau écologique reconnu qui enrichit son environnement d'affaires. Son engagement en développement durable s'illustre grâce à des stratégies et des plans d'action axés sur la biodiversité, le climat et les corridors écologiques, témoignant de son investissement dans des initiatives marquantes mises en place entre 2020 et 2024.

2. Les enjeux et défis de la MRC

La MRC de Papineau doit faire face à divers enjeux en raison des changements climatiques, affectant les infrastructures et la qualité de vie, ainsi qu'à une pénurie de logements et de services de proximité qui nuit à son attractivité.

Malgré une légère croissance démographique, la population vieillit, et le départ des jeunes vers les centres urbains provoque une rareté de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs agricole et entrepreneurial.

Sur le plan économique, la MRC est confrontée à une faible vitalité économique, une concentration d'emplois peu rémunérateurs dans le secteur des services, et des indicateurs de dévitalisation dans certaines localités. La vaste étendue du territoire représente un défi important, auquel s'ajoute la nécessité de collaborer avec 25 administrations municipales distinctes.

Le faible revenu disponible des résidents de la MRC de Papineau a un impact direct sur les entreprises locales, limitant leur marché potentiel et freinant leur croissance. Cet écart économique contribue également aux défis d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, car il rend le territoire moins attractif pour de nouveaux talents.

3. L'état de situation des entreprises sur le territoire de la MRC de Papineau

La MRC de Papineau présente un tissu entrepreneurial principalement local, où les ventes de produits et de services se répartissent géographiquement à 68 % dans la localité (au sein des municipalités de leur MRC) et où seulement 5 % des entreprises exportent hors du Canada et 8 % aspirent à le faire.

Les principaux défis incluent le renouvellement de la relève (72 % n'ont pas de successeur identifié), la transformation numérique (près de la moitié sans site web), et le financement (besoin majeur identifié par 42 % des répondants). On note que 24 % des entreprises (près du quart) se considèrent dans une posture problématique.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, 35 % des entreprises signalent des difficultés de recrutement. S'adapter au virage vert est aussi un enjeu qui devient essentiel avec les nouvelles tendances du marché.

4. Les faits saillants de la journée de consultation

Lors de la journée de consultation du 4 octobre, les participants ont pu exprimer leurs besoins et proposer des pistes de solutions en lien avec les 6 grands défis identifiés : relève d'entreprise, transformation numérique, virage vert/économie circulaire, financement, attraction et fidélisation de la main-d'œuvre, service de soutien aux entreprises. Pour l'ensemble des défis, les conclusions ont convergé vers quatre principales pistes de solutions : un accompagnement personnalisé et adapté, la création d'un guichet unique, le financement ciblé, ainsi que le maillage et le partage de ressources.

Les participants ont également été invités à partager leur point de vue sur la conciliation entre développement économique et développement durable.

Les entreprises de la MRC de Papineau identifient plusieurs avantages à l'adoption de pratiques durables : elles renforcent l'attractivité du territoire et des entreprises, stimulent le développement de l'économie locale, permettent une réduction des coûts, assurent la pérennité à long terme des secteurs économiques clés et contribuent à la protection des écosystèmes. Cependant, elles font face à des obstacles tels que les efforts et les coûts requis, une méconnaissance en pratiques durables, un manque de maillage et de coordination, un accès limité au financement, ainsi qu'une vision territoriale insuffisante.

Pour encourager les entreprises à adopter progressivement ces pratiques, les pistes d'action incluent des initiatives de soutien comme des ambassadeurs verts, une sensibilisation accrue auprès des consommateurs, l'accès à des experts en développement durable, et des incitatifs financiers et fiscaux, sans oublier une volonté politique forte.

Écart dans la prestation de services

Les entreprises font également face à un manque de services spécialisés dans certains secteurs. On observe plusieurs lacunes de services ainsi qu'un manque d'alignement au sein des structures de soutien aux entreprises.

L'analyse des écarts dans la prestation de services met en lumière des lacunes stratégiques qui doivent être comblées pour créer les conditions propices à une prospérité économique durable.

En recoupant les données recueillies, nous avons pu identifier les principaux trous de services. Le tableau qui suit présente une synthèse des éléments identifiés. Ce bilan mène à la conclusion que trois éléments devront inévitablement être intégrés au plan de développement économique :

1. L'accompagnement des acteurs de première ligne ;
2. L'amélioration du milieu de vie, et ;
3. L'intelligence territoriale.

Ces trois éléments structurants constituent des piliers fondamentaux pour concrétiser l'orientation stratégique 1, la condition de réussite 3 et le principe directeur 3 du Plan de développement économique.

En concentrant les efforts sur un accompagnement soutenu des entrepreneurs et promoteurs de projets, l'orientation 1 répond directement à la nécessité de renforcer la capacité d'action des acteurs de première ligne.

Par ailleurs, l'amélioration du milieu de vie, au cœur de la condition de réussite 3, vise à renforcer l'attractivité du territoire par le développement de services publics essentiels et d'équipements communautaires, condition indispensable pour attirer de même que fidéliser les entreprises et résidents.

Enfin, le principe directeur 3, l'intelligence territoriale, oriente les décisions vers une compréhension fine des atouts et défis locaux, garantissant que chaque initiative soit ancrée dans la réalité du territoire et réponde aux besoins spécifiques des entrepreneurs et promoteurs de projets, favorisant ainsi une offre de services cohérente et durable.

Ces trois morceaux du PDÉ convergent pour créer un cadre cohérent d'intervention où le soutien de premières lignes, la qualité du milieu de vie, et une approche basée sur l'intelligence territoriale s'alignent avec la vision de développement économique durable de la MRC.

Énumération des principales lacunes de services sur le territoire de la MRC de Papineau

Soutien aux entreprises et services professionnels

- Financement
- Mentorat et coaching pour les entrepreneurs.
- Compétences, connaissances et outils adaptés à l'accompagnement entrepreneurial en matière de communication/marketing, gestion de la croissance, recrutement et développement des affaires.
- Services professionnels : comptabilité, informatique, notariat, droit, architecture, construction, conseils juridiques spécialisés.
- Services spécialisés : mécanique industrielle et abattoirs.
- Infrastructures de transformation alimentaire pour valoriser les productions locales.
- Infrastructures structurantes, telles qu'un parc industriel, un réseau de transport ou un réseau internet haute vitesse performant accessible sur l'ensemble du territoire pour attirer les entreprises.
- Accompagnement et suivi pour comprendre la réglementation municipale.

Services de proximité

- Services pour un milieu de vie attrayant : transport/logement/écoles/services de santé
- Conditions et services favorables à l'établissement des nouveaux résidents

Information et accès au marché

- Présence de médias locaux.
- Accès faciles, rapides et conviviaux de données fiables : sur les entreprises, les outils de marché, les informations commerciales.

3. Le cadre d'élaboration du Plan de développement économique

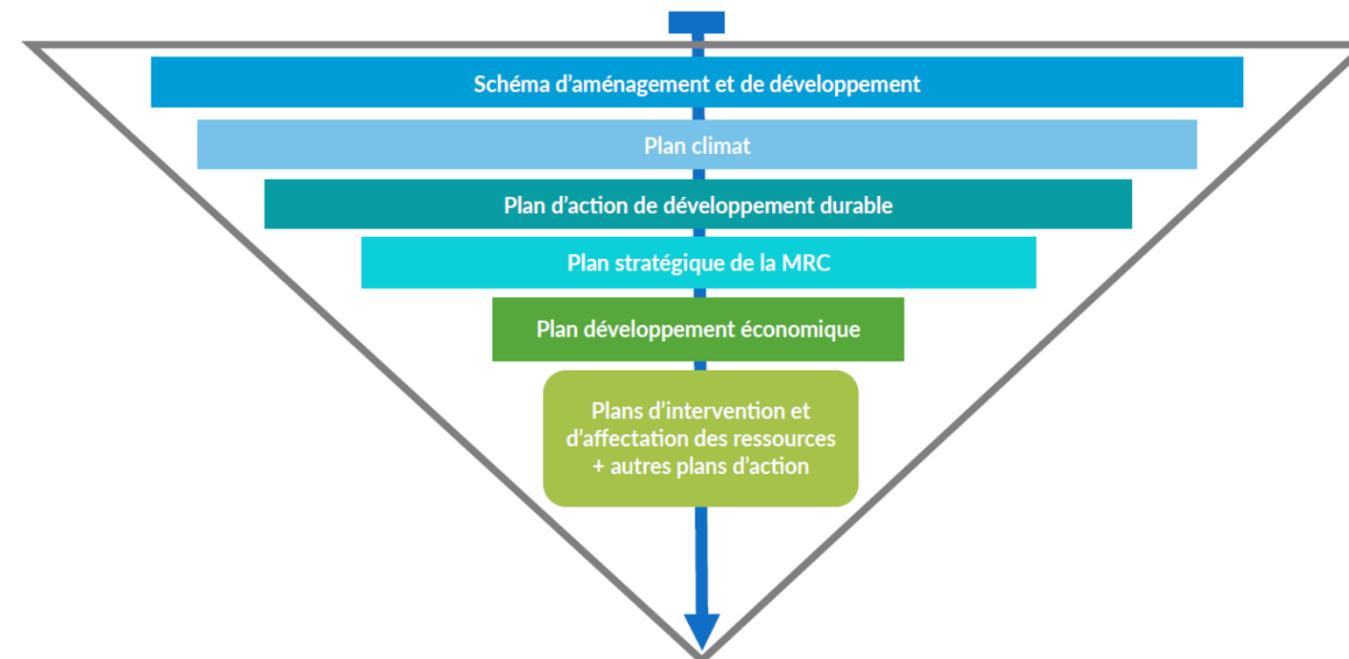
L'élaboration du Plan de développement économique (PDÉ) a été guidée par une volonté d'assurer une cohérence à la fois de sens et d'action.

Pour ce faire, le cadre d'élaboration s'est structuré autour de quatre piliers ⁴ :

- 1) Le Schéma d'aménagement et de développement ;
- 2) (Le futur plan climat) ;
- 3) Le Plan d'action de développement durable, ainsi que ;
- 4) Le Plan stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau.

L'élaboration du Plan de développement économique (PDÉ) s'est appuyée sur ces documents phares afin d'accorder une priorité aux objectifs, projets et stratégies déjà identifiés dans ces derniers et d'assurer une intégration harmonieuse des initiatives. Ce cadre vise à éviter les redondances tout en garantissant une continuité logique entre les différents plans directeurs.

Le schéma synthèse ci-dessous illustre visuellement cette démarche d'arrimage, en résumant les grandes lignes directrices qui ont orienté le développement du PDÉ.



⁴ Voir l'annexe 5 pour voir l'arrimage entre le Plan de développement économique et les différents éléments des plans territoriaux.

4. La vision de développement économique

La rédaction de la vision de développement économique s'est appuyée sur plusieurs sources d'inspiration clé, notamment les énoncés de vision du Schéma d'aménagement et de développement, de la Politique et du Plan d'action de développement durable, ainsi que du Plan stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau.

Afin de s'assurer d'une approche intégrée et cohérente, les visions stratégiques de divers partenaires économiques de la MRC ainsi que celles de certains ministères du gouvernement du Québec ont été consultées.

Cette démarche nous a permis de créer une vision alignée sur les priorités locales et provinciales, tout en tenant compte des spécificités du territoire de la MRC de Papineau.

Propulser la MRC de Papineau comme chef de file de l'économie verte en Outaouais d'ici 2030, pour devenir un modèle de développement économique durable, où chaque acteur joue un rôle crucial dans la création d'une communauté prospère et résiliente.

5. Les principes directeurs, les orientations stratégiques et les conditions de réussite de mise en œuvre du PDÉ

Avec la même volonté de garantir une approche intégrée et cohérente à travers l'ensemble des composantes du Plan de développement économique (PDÉ), le tableau synthèse présenté à la page suivante constitue l'élément central du PDÉ, voire sa pièce maîtresse. Il est structuré autour de trois concepts fondamentaux : 1) les principes directeurs transversaux, 2) les orientations stratégiques, et 3) les conditions de réussite, qui se définissent comme suit :

- 1) Principes directeurs transversaux :** Ils orientent de façon cohérente les actions, décisions et comportements au sein de l'organisation. Ils définissent des valeurs et offrent un cadre commun qui assure cohésion et alignement, même dans des contextes complexes et changeants. Ils agissent également comme un filtre pour évaluer les nouvelles opportunités, garantissant ainsi une vision claire et concertée à travers toutes les étapes du développement. Ces principes sont transversaux aux orientations stratégiques du Plan de développement économique (PDÉ) ; ils assurent que chaque orientation soit guidée par des critères constants, cohérents et pertinents, permettant ainsi d'aligner les décisions sur les valeurs fondamentales et d'encourager une mise en œuvre intégrée.
- 2) Orientations stratégiques :** Elles indiquent la direction des efforts qui permettra de réaliser la vision et de donner un sens aux résultats attendus ainsi qu'aux stratégies et projets qui permettront de les réaliser. Ils se comparent à de grands buts, c'est-à-dire, ce que l'on se propose d'atteindre, ce à quoi l'on tente de parvenir. Ils sont définis avec moins de précision que les objectifs mesurables.
- 3) Conditions de réussite :** Elles représentent les facteurs essentiels qui doivent être en place pour assurer la réalisation de la vision, des orientations stratégiques et des résultats attendus du Plan de développement économique. Ces conditions incluent les ressources nécessaires, les collaborations stratégiques, et les mécanismes de suivi et d'évaluation. Elles servent de leviers pour garantir que les stratégies et projets à entreprendre rencontrent les résultats attendus, en renforçant la synergie entre les acteurs, les moyens mis en œuvre et les objectifs fixés. Sans ces conditions, même les meilleures orientations stratégiques risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU

Principes directeurs transversaux

PRINCIPE DIRECTEUR 1 - Développement durable – Nous intégrons les principes de développement durable dans notre approche de développement économique pour propulser notre MRC en tête de l'économie verte en Outaouais.

PRINCIPE DIRECTEUR 2 - Cohérence stratégique – Nous démontrons une approche cohérente et intégrée en inscrivant notre Plan de développement économique dans une vision élargie du développement territorial tout en veillant à son alignement avec le Schéma d'aménagement et de développement, le Plan d'action de développement durable, le Plan stratégique 2023-2028, ainsi que le Plan climat.

PRINCIPE DIRECTEUR 3 - Intelligence territoriale – Nous orientons nos décisions et actions de développement économique sur une compréhension approfondie des atouts, enjeux et opportunités de développement de notre territoire ainsi que des forces, défis et besoins des entrepreneurs et promoteurs de projets.

PRINCIPE DIRECTEUR 4 - Collaboration – Nous œuvrons dans un esprit de collaboration intermunicipale et nous soutenons les efforts de mise en réseau entre les parties prenantes de notre territoire et d'ailleurs.

Orientations stratégiques

ORIENTATION 1

Concentrer nos efforts sur un accompagnement soutenu des acteurs de première ligne de notre développement économique : nos entrepreneurs et nos promoteurs de projets.

ORIENTATION 2

Capitaliser sur des projets porteurs en phase avec nos atouts territoriaux et explorer de nouveaux créneaux qui offrent des perspectives de diversification et de prospérité.

ORIENTATION 3

Exercer un leadership mobilisateur pour orchestrer, de façon concertée et intégrée, les efforts des acteurs du territoire, dans le but de favoriser un environnement propice à notre développement économique durable.

Conditions de réussite

Adhésion à la vision de développement économique

Mobilisation et vaste consensus parmi les parties prenantes (élus, entrepreneurs, promoteurs de projets, employés de la MRC, organismes de développement économique, partenaires et citoyens) autour de la vision d'une économie verte pour notre MRC.

Gouvernance et capacités organisationnelles

Prise en compte et adaptation des structures et mécanismes de gouvernance ainsi que des capacités et ressources administratives de la MRC de Papineau pour garantir la faisabilité et l'efficacité de la mise en œuvre du Plan de développement économique.

- Rôles et responsabilités
- Mécanisme d'aide à la décision et priorisation
- Imputabilité et mécanisme de suivi

Milieu de vie

Renforcement, selon la spécificité des secteurs de notre territoire, des services publics essentiels tels que les services de santé et éducatifs, les technologies numériques et les réseaux de communication, les services de proximité, le transport, les loisirs, ainsi que les équipements culturels et communautaires diversifiés, afin de miser sur un milieu de vie attrayant pour les entreprises, les résidents et les nouveaux arrivants.

Compétences d'accompagnement en développement durable

Investissement dans le développement des connaissances et le renforcement des compétences sur le développement durable, l'économie verte et l'économie circulaire pour toutes les parties prenantes impliquées dans la réalisation du Plan de développement économique, afin de soutenir efficacement les entrepreneurs et les promoteurs de projets dans l'adoption de pratiques durables.

Culture entrepreneuriale et synergie d'actions

Valorisation d'une culture entrepreneuriale qui met en lumière nos initiatives et réussites, et qui souligne notre capacité à atteindre des objectifs communs, nourrie par la fierté et le sentiment d'appartenance à notre MRC.

6. Les résultats attendus

Les résultats attendus traduisent les effets ou les changements souhaités en réponse à un besoin identifié. Ces résultats serviront de points de repère pour guider la mise en œuvre du plan et pour en évaluer l'avancement.

Le tableau ci-dessous présente les orientations stratégiques accompagnées de résultats attendus, reflétant les objectifs spécifiques à atteindre.

ORIENTATION 1

Concentrer nos efforts sur un accompagnement soutenu des acteurs de première ligne de notre développement économique : nos entrepreneurs et nos promoteurs de projets.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Les entrepreneurs et promoteurs de projets connaissent les services de la MRC, se sentent pleinement pris en charge et sont satisfaits des services offerts.
2. De l'accompagnement est offert pour soutenir les entrepreneurs et promoteurs de projets dans leurs besoins spécifiques, entre autres, en mettant un accent particulier sur les éléments suivants :
 - a) Application des principes de développement durable, implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et transition vers un modèle d'affaires compatible avec une économie verte et circulaire.
 - b) Sensibilisation, soutien et encadrement pour la transformation numérique.
 - c) Sensibilisation, soutien et encadrement en lien avec l'innovation.
 - d) Sensibilisation, soutien et encadrement pour la relève d'entreprise.
 - e) Sensibilisation, soutien et encadrement pour l'attraction et la fidélisation de la main-d'œuvre
 - f) Soutien et aiguillage pour le financement.

À garder en mémoire pour le prochain PDÉ

- Les entrepreneurs et promoteurs de projets réussissent à accroître leur capacité de développer les marchés locaux et hors MRC Papineau afin de créer davantage de richesse sur le territoire.

ORIENTATION 2

Capitaliser sur des projets porteurs en phase avec nos atouts territoriaux et explorer de nouveaux créneaux qui offrent des perspectives de diversification et de prospérité.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. L'agriculture se développe et répond de façon durable aux besoins alimentaires de la population grâce à une augmentation de la mise en marché local, régional et transrégional, au développement de nouvelles productions et à des activités à valeurs ajoutées.
2. Le tourisme est en pleine expansion, particulièrement dans les domaines de l'agrotourisme et l'écotourisme.
3. Le secteur forestier est un moteur de développement économique durable et contribue à la lutte contre les changements climatiques grâce à :
 - La valorisation de la biomasse via des processus de transformation avancée ;
 - L'adoption de pratiques de décarbonation et d'une gestion territoriale orientée vers l'économie circulaire pour maximiser le captage de carbone.
4. Le potentiel de développement d'une économie verte et circulaire est évalué et documenté. Certains projets pilotes, tels que ceux liés à l'émergence d'une économie circulaire, à la structuration de la filière des énergies renouvelables ainsi qu'à l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables, sont mis en place.
5. La MRC de Papineau est proactive pour veiller à ce qu'un potentiel développement minier sur son territoire se réalise dans le respect de sa vision du développement économique qui est ancrée dans les principes de développement durable, dans l'optique de préserver la richesse du territoire.

À garder en mémoire pour le prochain PDÉ

- Les services et commerces de proximité connaissent une croissance en plus de se diversifier, notamment dans les noyaux villageois, tout en s'efforçant de mettre en valeur les produits locaux.
- L'attractivité de la MRC de Papineau pour les entreprises et les investisseurs est intégrée dans le cadre d'une campagne de marketing territorial de la MRC. La MRC participe également à l'élaboration d'une stratégie globale de prospection et d'attraction d'envergure régionale.
- La MRC, en collaboration avec les partenaires régionaux, encourage l'innovation dans les projets de développement économique qui lui sont soumis par les entrepreneurs et promoteurs de projets.

ORIENTATION 3

Exercer un leadership mobilisateur pour orchestrer, de façon concertée et intégrée, les efforts des acteurs du territoire, dans le but de favoriser un environnement propice à notre développement économique durable.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. La MRC exerce un leadership territorial fort en matière de développement économique durable.
2. Une synergie entre les acteurs du territoire est créée grâce à notre modèle d'écosystème territorial et économique, qui guide les décisions de développement économique.
3. Une base de connaissance est développée pour connaître le profil, les besoins, les défis et les opportunités en entrepreneuriat et en développement économique sur notre territoire.

À garder en mémoire pour le prochain PDÉ

- Les besoins des entrepreneurs et des promoteurs de projets en matière de mutualisation et de partage de ressources et services sont comblés grâce à la mobilisation efficace des acteurs de l'écosystème territorial et entrepreneurial de la MRC.

7. L'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau

Nous nous sommes inspirés du modèle « Babson Entrepreneurship Ecosystem » pour concevoir « **l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau** » qui met en lumière l'importance des interactions entre différents acteurs et facteurs dans la promotion de l'entrepreneuriat et le développement économique d'un territoire. Chaque domaine influence et est influencé par les autres, créant une dynamique complexe et interdépendante. Pour qu'un écosystème prospère, il est essentiel de reconnaître et de renforcer ces interactions, tout en adaptant les stratégies aux contextes spécifiques de chaque région.

Le modèle d'« écosystème de développement économique » sert de cadre de référence pour guider le développement économique du territoire de la MRC et devrait être utilisé en complément avec les 16 principes directeurs tel qu'énoncés dans l'article 6 de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.⁵

Combiner ces deux cadres de référence permet de mettre en évidence l'importance d'une approche concertée et intégrée, où les différents acteurs, ressources et projets interagissent et se renforcent mutuellement. Cette approche tend à favoriser un développement harmonieux et durable, où chaque secteur – qu'il s'agisse de l'économie, de l'environnement, ou du social – devra être envisagé dans une perspective globale, respectant les spécificités et les besoins du territoire.

Le modèle de « l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau » ainsi que sa dynamique sont présentés dans les pages suivantes.

Outil d'aide à la prise de décision

Un outil d'aide à la prise de décision a été spécialement conçu et est présenté aux pages 23 et 24.

Composé de 15 questions stratégiques organisées autour des six domaines de « l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau », cet outil a pour but d'assister les élus et les membres de l'équipe de développement de la MRC de Papineau dans leur prise de décision. Il a été élaboré pour explorer sommairement la préfaisabilité de diverses initiatives de développement économique, ainsi que pour évaluer la bonification d'initiatives déjà existantes. Grâce à cet outil, les décideurs disposeront d'un cadre méthodologique pour orienter leurs réflexions et actions, favorisant ainsi une approche proactive et informée dans le développement du territoire.

⁵ Voir la description des 16 principes à la section [Rappel des 16 principes directeurs de la Politique de développement durable de la MRC de Papineau](#)

ÉCOSYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

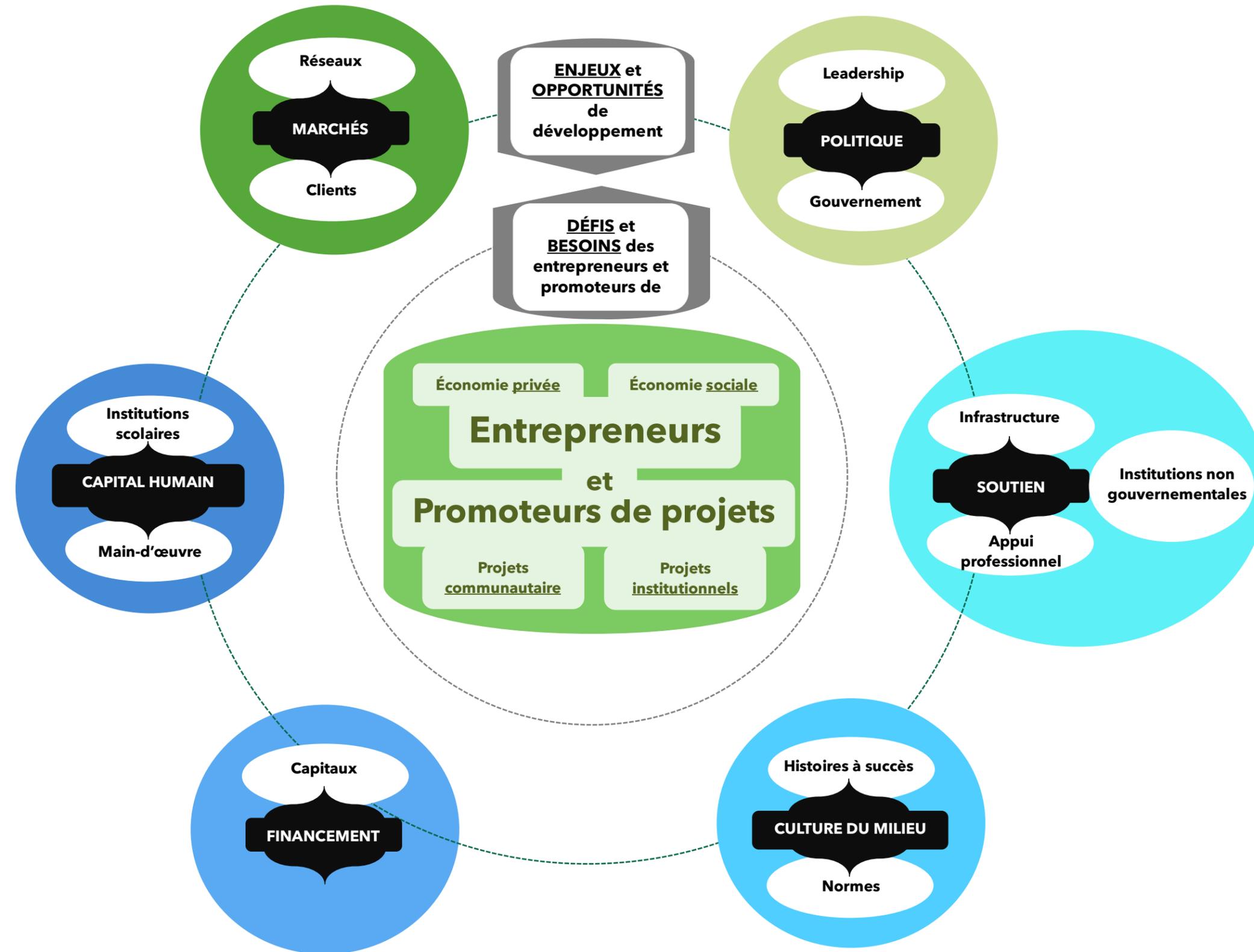


Schéma développé par Paul Turpin à partir du modèle Babson Global

Principes de base du modèle

Holistique : Le modèle adopte une approche globale en considérant l'écosystème de développement économique dans son ensemble. Plutôt que de se concentrer sur des éléments individuels ou des acteurs isolés, il englobe l'ensemble des composantes qui interagissent pour créer un environnement favorable au développement économique, tenant compte des multiples dimensions économiques, sociales et environnementales.

Interconnexions : Les éléments constitutifs de l'écosystème sont intrinsèquement liés et doivent fonctionner en synergie pour soutenir efficacement les entrepreneurs et les promoteurs de projets. Ces interconnexions renforcent l'impact global, chaque acteur ou ressource jouant un rôle complémentaire dans la réussite de l'écosystème.

Spécifique au contexte : Chaque écosystème est unique, façonné par les caractéristiques distinctives de son territoire, qu'elles soient sociales, culturelles, économiques ou géographiques. Le modèle reconnaît l'importance d'adapter les stratégies et initiatives en fonction de ces particularités locales pour maximiser leur pertinence et leur impact.

Dynamique : L'écosystème est constamment en mouvement, influencé par des changements internes et externes. Il exige des ajustements continus pour répondre aux évolutions des besoins des entrepreneurs et promoteurs de projets, aux nouvelles opportunités économiques, ainsi qu'aux défis émergents. Cette flexibilité permet à l'écosystème de rester pertinent et résilient dans un environnement en perpétuelle transformation.

Les six domaines de l'écosystème

Politique : Les politiques publiques, les réglementations et les cadres législatifs qui soutiennent ou entravent l'entrepreneuriat.

Financement : Les sources de financement disponibles pour les entrepreneurs, y compris les capitaux de risque, les investisseurs providentiels, les prêts bancaires, etc.

Culture : Les attitudes sociales, les normes culturelles et les valeurs qui encouragent ou découragent l'entrepreneuriat.

Soutien : Les services et les infrastructures qui aident les entrepreneurs, tels que les incubateurs, les consultants et les mentors.

Capital humain : La disponibilité de talents qualifiés, d'éducation et de formation pour les entrepreneurs et leurs équipes.

Marchés : L'accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux, ainsi que la demande des consommateurs et des entreprises.

La dynamique de l'écosystème de développement économique

L'écosystème de développement économique est composé de six éléments ou domaines en interaction (politique, financement, marchés, culture du milieu, capital humain, soutien), chacun incluant des sous-éléments, qui, au sein d'une région géographique, exercent une influence sur la formation et la trajectoire des entreprises ainsi que du développement économique. Plus un écosystème est vivant plus il rend une région attractive pour des entrepreneurs.

POLITIQUE –Gouvernement

- **Gouvernement** –Des gouvernements, qui ont comme mission de mettre en place des institutions en lien avec l'entrepreneuriat, telles que des instituts de recherche, des relations internationales, et aussi d'atténuer les barrières législatives à l'entrepreneuriat.
- **Leadership** –Des leaders publics, qui vont promouvoir l'entrepreneuriat et les entrepreneurs.

SOUTIEN

- **Institutions non gouvernementales** –Des associations d'industriels, des groupes d'influence qui vont mettre en contact et en réseau les entrepreneurs.
- **Appui professionnel** –Des professionnels orientés entreprises, juristes, comptables, spécialistes du marché et techniciens, consultants, mentors, etc.
- **Infrastructures** –Des infrastructures, transports et communications, services de garderie, des services de proximité.

CULTURE

- **Normes sociales** –Une culture qui tolère l'erreur, l'échec, qui valorise la prise de risque et la contradiction, qui considère l'entrepreneuriat comme un choix de vie respectable.
- **Histoire à succès** –Des « histoires à succès » qui peuvent servir de modèle à des jeunes ou à de potentiels entrepreneurs.
- **Des entrepreneurs et promoteurs de projets qui s'engagent dans le développement de leur communauté à travers diverses initiatives**

FINANCEMENT

- **Capitaux** –Du capital, en tant que capital de départ pour les entreprises, mais aussi du capital immatériel, conseils et contacts.

CAPITAL HUMAIN

- **Institutions scolaires** –Des écoles, des universités, un système éducatif, afin d'enseigner l'entrepreneuriat, mais aussi qui favorisera le développement de compétences de la main-d'œuvre actuelle et future.
- **Main-d'œuvre** –Des personnes compétentes et expérimentées comme entrepreneurs, gestionnaires et employées.

MARCHÉS

- **Clients** –Des clients potentiels, qui pourront donner leur opinion sur les nouveaux produits ou services.
- **Réseaux** –Une situation géographique, qui concentre des entreprises à haut potentiel ou à forte croissance, proche des universités et centres de formation, des fournisseurs, des bureaux de consultants et d'associations professionnelles.

Énumération non-exhaustive des principaux acteurs de l'écosystème de la MRC de Papineau

Politique – Gouvernement

- MRC de Papineau (employés de l'administration)
- Conseil des maires
- Comité administratif
- Commission de l'aménagement, ressources naturelles et environnement
- Commission des transports
- Commission du développement du milieu
- Commission de développement économique
- 25 municipalités de la MRC

Marchés – Réseaux et soutien

Réseaux

- Chambre de commerce Vallée de la Petite Nation – (Mentorat)
- Regroupement des gens d'affaires du Lièvre
- MRC de Papineau – Agent de développement agricole et maillage pour l'ARTERRE

Marchés

- MRC de Papineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de la Vallée-de-la – Gatineau, ville de Gatineau, région des Laurentides, Montréal, Est Ontarien

Capital humain – Éducation

Éducation

- Centre de formation professionnelle Innovation Outaouais (Papineau)
- Cégep de l'Outaouais
- Université du Québec en Outaouais
- École des entrepreneurs du Qc.

Ressources humaines

- Centre de service scolaire au Cœur-des-Vallées
- L'Atelier FSPN
- Service Québec – Papineauville
- Carrefour Jeunesse Emploi – Papineau
- SITO
- Réseautac
- Place aux Jeunes

Soutien – Services de soutien professionnels

Accompagnement/services-conseils

- MRC de Papineau
- Coopérative de développement Outaouais-Laurentides
- Centre de transfert d'entreprise du Québec – CTEQ
- Evol
- Exports Outaouais
- Incubateur en économie sociale de l'Outaouais
- Mon GPS.ca
- SADC Papineau/Collines
- Table agroalimentaire de l'Outaouais
- OPIC
- Culture Outaouais
- Agriconseils
- Futurpreneur

Financement et subventions

- Service Québec – Papineauville
- Micro-Entreprendre
- Tourisme Outaouais
- SADC Papineau/Collines
- La Ruche Outaouais
- Desjardins
- DÉC
- BDC
- MRC de Papineau

Entrepreneuriat et diversité

- Réseau des entrepreneurs multiculturels de l'Outaouais

Innovation

- Espace-O et CILEX

Développement durable

- CREDDO et Fonds Écoleader et *SADC Papineau/Collines

Financement MRC de Papineau (administration)

- Fonds locaux d'investissement (FLI et FLS)
- Fonds Relève entreprise
- Fonds amélioration et développement numérique – FADN
- Fonds de développement durable – FDD
- Fonds experts-conseils – FEC
- Fonds nouvel entrepreneur – FNE
- Fonds visibilité La Ruche Outaouais
- PSPS
- Fonds culturel
- Fonds jeunesse
- Politique de soutien aux projets structurants
- Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements
- Fonds Québécois d'Initiatives Sociales (FQIS) Territoire de la MRC de Papineau

Culture entrepreneuriale – Leaders et champion sur notre territoire * Liste non exhaustive

- Marcel Sabourin – SABCO
- Chantal Vaillancourt – Ferme aux pleines saveurs
- Patrick Leblanc – Café du bistrot, Bistro le trotteur et Bistro Montebello
- Geneviève Blais – Miss Macaron
- Nathalie Childs - Agricola
- Michelle Lemire - Atelier galerie d'art Solart
- Suzanne Ryan –La Shed qui tourne
- Amélie Blanchard - WÖÖL emporium de laine
- Robert Courchesne – Dépanneur Bowman
- François Lambert
- David Lauzon - Lauzon planchers de bois
- Carl Woodward – Imprimerie Papineauville
- Simon Trudeau – Kenauk Nature
- Josée St-Louis – Serres Jomélico
- Véronique Fillion – Brasse-Camarade
- Alain Larivière – Brasseurs de Montebello
- Isabelle Turcot – Ferme Vianney et Marguerite Turcot
- Yan Montagne – Proson
- Gaston Picoulet –Les Pommes Perdues
- Sébastien Lalonde – Chez Seb
- Luc Gielen – Chocomotive
- Nathalie Hotte – CPE aux milles couleurs
- Mélanie Hotte - Construction Miric/MECG Développement
- Vincent Oulette-Destroismaisons - COOP place du marché/La petite monnaie
- Christian Gratton – CPA Charlebois et Gratton
- Sabrina Sigouin –La belle Pâtissière
- Le travailleur autonome, artiste, bédéiste et chargé de cours à l'UQO Christian Quesnel
- Steve Chang–Fairmont Le Château Montebello
- Viateur Girard – Bois Francs D.V
- Alain Boyer – Fromagerie Montebello
- Geneviève Gagnon - Gagnon la grande quincaillerie
- Éric Hayes –Les planchers Cérik
- Antoine Meunier – Le Napoléon
- Hélène Léger – Centre de vie

8. Outils d'aide à la prise de décision liés au modèle de l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau

Voici un inventaire de questions à poser pour explorer sommairement la préfaisabilité d'un projet de développement économique, ou la bonification d'un projet existant, en ayant recours à « l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau » comme cadre de référence et outil d'aide à la prise de décision.

Noyau – Entrepreneurs et promoteurs de projets

1. Les entrepreneurs ou promoteurs de projets qui portent l'initiative de développement économique ont-ils l'expertise et la crédibilité ainsi que les capacités humaines, financières, techniques et technologiques nécessaires pour mener le projet à bien ?

Sphère « Politique »

2. L'initiative de développement économique proposée est-elle en adéquation avec les affectations prévues au Schéma d'aménagement et de développement, ainsi qu'avec les orientations et objectifs de la Politique et du Plan d'action de développement durable, et du Plan stratégique de la MRC ?
3. Est-ce que l'initiative de développement économique proposée bénéficie d'un soutien significatif parmi les élus locaux ? La masse critique est-elle suffisamment élevée ?
4. L'initiative de développement économique proposée contribuera-t-elle à la prospérité de notre MRC en se traduisant, entre autres, par un accroissement des niveaux de bien-être et de qualité de vie ainsi que par une croissance économique stable et soutenue ?
5. Est-ce que l'initiative de développement économique proposée bénéficie d'une acceptabilité sociale favorable ?

Sphère « Soutien »

6. Est-ce que les entrepreneurs ou promoteurs de projets derrière l'initiative de développement économique bénéficient d'un soutien adéquat de la part des conseillers en développement économique de la MRC ainsi que des partenaires économiques locaux et régionaux de l'Outaouais ?

7. Les infrastructures nécessaires à la réalisation de l'initiative de développement économique proposée sont-elles déjà disponibles sur notre territoire ? Est-il réaliste de prévoir l'amélioration d'infrastructures existantes ou la construction de nouvelles infrastructures pour réaliser l'initiative de développement économique proposée ?

Sphère « Culture du milieu »

8. L'initiative de développement économique proposée est-elle cohérente avec nos atouts territoriaux ainsi qu'avec les modes de vie de nos résidents ?

9. Est-ce que les acteurs clés dans notre MRC qui pourraient apporter leur contribution au succès de l'initiative de développement économique proposée seront mobilisés ?

Sphère « Financement »

10. Est-ce que les leviers financiers spécifiques à notre MRC peuvent contribuer à financer une partie de l'initiative de développement économique proposée ?

11. Est-ce que d'autres leviers financiers régionaux, provinciaux, nationaux... et même internationaux, publics ou privés, pourraient être considérés dans le montage financier de l'initiative de développement économique proposée ?

Sphère « Capital humain »

12. Dispose-t-on d'un bassin d'employés qualifiés et en quantité adéquate sur notre territoire pour soutenir la réussite de l'initiative de développement économique proposée ?

13. Dispose-t-on des partenaires et des programmes nécessaires pour assurer le développement des compétences requises pour la réussite de l'initiative de développement économique proposée ?

Sphère « Marchés »

14. Dispose-t-on d'une étude de marché approfondie et bien documentée (ou d'un plan d'affaires solide) pour prouver la viabilité ou la rentabilité de l'initiative de développement économique proposée ?

15. Est-ce que l'initiative de développement économique proposée aidera à renforcer les secteurs d'activité économique déjà présents dans notre MRC, ou favorisera-t-elle le développement de nouveaux secteurs et la diversification de notre économie locale ?

9. Définition et distinction des concepts de développement durable et d'économie verte

Cette avant-dernière section du Plan de développement économique vise à compléter la réflexion et à boucler la boucle en présentant deux concepts clés de la vision de développement économique de la MRC de Papineau, exposés à la page 9 : 1) le développement durable et 2) l'économie verte.

Dans cette perspective, le développement durable constitue la finalité souhaitée, tandis que l'économie verte représente un moyen central d'y parvenir, s'articulant autour de trois piliers fondamentaux.

Le schéma synthèse de la page suivante présente sommairement les définitions de ces deux concepts clés de la vision de développement économique.

De plus, à la page 23 du Plan de développement économique, les 16 principes directeurs comme énoncés dans l'article 6 de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec et tels qu'ils figurent dans la Politique de développement durable de la MRC de Papineau adoptée en juin 2023 sont décrit et présentés sous forme de tableau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

16 principes directeurs du développement durable : Santé et qualité de vie | Équité et solidarité sociales | Protection de l'environnement | Efficacité économique | Participation et engagement | Accès au savoir | Subsidiarité | Partenariat et coopération intergouvernementale | Prévention | Précaution | Protection du patrimoine culturel | Préservation de la biodiversité | Respect de la capacité de support des écosystèmes | Production et consommation responsables | Pollueur payeur | Internalisation des coûts

Le **développement durable**, qui s'appuie sur une vision à long terme, demeure l'objectif ultime de l'économie verte.

ÉCONOMIE VERTE

« L'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. » (2021, Gouvernement du Québec).

L'économie verte est une approche de mise en œuvre du développement durable, ou un chemin pour l'atteindre. L'économie verte n'est pas une finalité.

Le concept d'économie verte est basé sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de compromis entre durabilité environnementale et progrès économique. Il s'organise autour des trois piliers suivants :

1. Pratiques d'affaires écoresponsables – Une pratique de gestion qui vise à améliorer la performance économique et la productivité de l'entreprise tout en répondant à un enjeu environnemental (2020, Fonds Écoleader).

Exemples :

- Instaurer une politique d'**approvisionnement responsable** qui définit les critères d'approvisionnement (fonctionnels, environnementaux, économiques, sociaux) liés aux produits et aux fournisseurs ;
- Réaliser un diagnostic, une politique et un plan d'action de **développement durable** ;
- Mettre en place un **comité vert** au sein de l'entreprise ;
- Réaliser une **caractérisation (inventaire) des matières résiduelles** pour avoir un portrait statistique des matières générées à l'interne et élaborer un **plan de gestion des matières résiduelles** ;
- Réaliser un **audit énergétique** et optimiser l'utilisation de l'énergie.

2. Économie circulaire – Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités (S.d., Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire).

Exemples :

- **Réduire à la source** certains produits d'usage courant (tasses et couvercles non réutilisables, bouteilles d'eau à usage unique, etc.) ;
- Réaliser et mettre en œuvre une démarche **d'écoconception** des produits et des emballages et optimiser leur recyclabilité ;
- Modifier les procédés de fabrication pour remplacer les matières premières vierges par des **matières recyclées** ;
- Évaluer le potentiel d'**échange de certains extrants** entre entreprises comme la chaleur ou les matières résiduelles (synergie de substitution)

3. Technologies propres – Un bien, un équipement, un produit ou un matériau permettant de mesurer, de prévenir, de limiter, de réduire ou de corriger les atteintes à l'environnement, y compris ce qui permet d'économiser les ressources ou qui porte moins atteinte à l'environnement par rapport à sa contrepartie dans le marché (2020, Fonds Écoleader).

Exemples :

- **Moderniser l'éclairage** pour qu'il soit écoénergétique (exemple : ampoules DEL) ;
- Utiliser des **énergies renouvelables** produites sur site (exemples : capteurs solaires photovoltaïques ou thermiques, éoliennes, géothermie, etc.) ou ailleurs (gaz naturel renouvelable, hydrogène vert, etc.) ;
- Utiliser des **véhicules écoénergétiques**, comme des véhicules hybrides ou électriques, et installer des **bornes de recharge** ;
- Installer des **chaudières efficaces** ou à l'énergie renouvelable (exemple : biomasse résiduelle)

L'article 6 de la Loi sur le développement durable énonce 16 principes directeurs qui doivent être pris en compte par les organisations afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs différentes sphères d'intervention. Ces principes s'inspirent des 27 principes inscrits

PRINCIPES DIRECTEURS	DÉFINITION SELON LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Santé et qualité de vie	Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
Équité et solidarité sociales	Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
Protection de l'environnement	Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement
Efficacité économique	L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
Participation et engagement	La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
Accès au savoir	Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
Subsidiarité	Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.
Partenariat et coopération intergouvernementale	Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Prévention	En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.
Précaution	Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
Protection du patrimoine culturel	Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
Préservation de la biodiversité	La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
Respect de la capacité de support des écosystèmes	Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes net en assurer la pérennité.
Production et consommation responsables	Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
Pollueur payeur	Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
Internalisation des coûts	La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

10. Conclusion et prochaines étapes

En résumé, le Plan de développement économique (PDÉ) présenté ici s'inscrit dans une démarche de transition et sera déployé entre janvier 2025 et décembre 2028. Sa mise en œuvre s'appuiera sur un plan d'action triennal, dont l'élaboration est prévue entre janvier et avril 2025. Pour faciliter le développement de ce plan d'action, des propositions de stratégies ont été rédigées à l'annexe 8, en considérant l'analyse de l'environnement effectuée.

Nous recommandons qu'un rapport annuel sur l'avancement du plan d'action du PDÉ soit présenté à la Commission de développement économique. Cette reddition de comptes permettra de suivre annuellement les progrès réalisés et d'ajuster les stratégies en fonction des dynamiques évolutives.

Par ailleurs, nous suggérons que le PDÉ 2025-2028 soit révisé en 2029 afin de le faire correspondre au nouveau schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'au Plan climat de la MRC. Le PDÉ actualisé couvrira une période de cinq ans, de 2030 à 2035, et guidera les efforts pour cette nouvelle phase de développement économique sur le territoire.

La réussite du Plan de développement économique 2025-2028, à travers son plan d'action, dépendra d'un engagement collectif ainsi que de la mobilisation des ressources internes nécessaires pour créer les conditions de succès du PDÉ. Il sera également essentiel de sécuriser les ressources externes requises pour concrétiser les stratégies proposées, notamment en ce qui concerne les études prévues pour les trois prochaines années, afin de réaliser progressivement la vision de développement économique durable de la MRC.

La réussite de ce plan repose principalement sur les cinq actions suivantes :

1. Une adhésion à la vision de développement économique proposée dans le PDÉ ;
2. Un effort soutenu et coordonné de mise en œuvre des conditions de réussite ;
3. Une appropriation des quatre principes directeurs transversaux ;
4. Une utilisation disciplinée de l'outil d'aide à la prise de décision conçu autour des six domaines de « l'écosystème de développement économique de la MRC de Papineau », et enfin ;
5. Une application adaptée et circonstancielle des 16 principes directeurs, conformément à la Politique de développement durable de la MRC de Papineau adoptée en juin 2023.

La mise en œuvre du Plan de développement économique sera l'occasion pour la MRC de Papineau d'affirmer son leadership avec assurance et détermination, en surmontant les défis et en saisissant les opportunités pour construire un avenir prospère et durable.